

**SYNDICAT D'ETUDES
ET D'ELIMINATION
DES DECHETS
DU ROANNAIS
(S.E.E.D.R.)**

Séance publique du 26 mars 2024

LE PRESIDENT CERTIFIE :

N° 4

Objet :

1 - Que la convocation a été adressée le 13 mars 2024 à tous les membres en exercice du Comité Syndical ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité a été affichée par extrait, dans les locaux du syndicat et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

FINANCES

Affectation des résultats

Exercice 2023

Code nomenclature : 7.1

2 - Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 16, sur lesquels il y avait 9 membres présents, à savoir :

M. Boire, Président ; M. Grosdenis, Vice-Président

MM. Brun, Daval, Durantin,

Mme Pras

M. Palluet (suppléant de Mme Vaginay)

M. Perroton (suppléant de M. Mayère)

Mme Ligné (suppléante de Mme Roux)

Absents avec excuses : MM. Capitan, Dozance, Nicolin

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Brun

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom.

NOM DES MANDANTS	NOM DES MANDATAIRES
M. Fréchet M. Peyron M. Reulier M. Troncy	M. Grosdenis M. Boire M. Brun M. Daval

Le Comité Syndical a donné acte de ce dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité le rapport suivant :

Après avoir approuvé le compte de gestion pour l'année 2023, il convient d'affecter les résultats de fonctionnement du budget du syndicat.

Le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent d'investissement de **21 569,09 €** et un excédent de fonctionnement de **277 838,54 €**.

L'excédent d'investissement (**21 569,09 €**) est reporté en totalité au **compte 001** de la section investissement du budget primitif 2024.

L'excédent de fonctionnement (**277 838,54 €**) est reporté en totalité au **compte 002** de la section de fonctionnement du budget primitif 2024.

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

1°/ approuver les reports de résultats au budget primitif 2024 tels que présentés ci-dessus.

ADOPTE à l'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

ROANNE, le 26 mars 2024

Le secrétaire de séance,

